

(Réponse de Raymond RAPHAEL)

## Élection municipale des 23 et 30 mars 2014

Réponses de M. M<sup>me</sup>.

Raymond RAPHAEL

Candidat(e) à l'élection de la commune d'Orsay

## Population

1- Le nombre de logements programmés par le CDT conduit à la création d'une ville nouvelle sur le plateau de Saclay ce qui ne correspond plus au Cluster scientifique et technologique prévu initialement par l'OIN. Êtes-vous prêt à intervenir pour limiter cet accroissement de population excessif qui nuirait au cadre de vie exceptionnel de ce territoire. ?

OUI

2- Quel accroissement maximum de population (en nombre de nouveaux habitants), à l'horizon 2030, envisagez-vous pour Orsay?

## Urbanisme

Vous engagez-vous à :

3- réviser les règles du PLU en réintroduisant un coefficient d'occupation des sols raisonnable pour mieux maîtriser les projets qui dénaturent la ville d'Orsay et son cadre de vie ?

OUI

4- faire une étude d'impact pour tous les projets tels que Centre, Le Guichet, Corbeville, Campus vallée, liaisons vallée-plateau, etc. en faisant participer les associations et les habitants ?

OUI

## Les déplacements

Dans le cadre d'un plan local de déplacement, vous engagez-vous à :

5- accentuer la priorité à donner aux transports en commun?

OUI

6- développer sur Orsay en concertation avec les Orcéens les circulations douces (piétons, handicapés, landaus, poussettes, cyclistes, etc.) ?

OUI

## Hydraulique et Assainissement

Ces dernières années, les Orcéens ont subi de nombreuses inondations dues à l'Yvette et aux réseaux d'assainissement inadaptés. Vous engagez-vous à :

7- intervenir auprès des autorités pour faire revoir le PPRI pour corriger les erreurs relevées par les Associations qui ont été confirmées par l'étude Hydratec en mai 2007 ? à agir efficacement pour lutter contre les inondations avec les Administrations concernées ?

OUI

8- agir pour contraindre et maîtriser l'urbanisation qui en est la principale cause à Orsay, dans la vallée de l'Yvette et sur le plateau de Saclay?

OUI

## Les nuisances sonores

9- Les Orcéens subissent une augmentation importante des nuisances sonores dues à l'accroissement du trafic sur les voies routières RN118 et RN188 et au trafic aérien. Vous engagez-vous à faire établir un plan de niveau de bruit sur toute la commune qui servira de référence et intervenir auprès des pouvoirs publics pour que des mesures soient prises pour réduire ces nuisances?

OUI

## Action pour l'environnement

10- Quelle action particulière envisagez-vous de mener en priorité pour la préservation de l'environnement dans Orsay ?

Le 01 février 2014 Signature du candidat :



**Important !** La réponse à ce questionnaire ne sera publiée que si les règles suivantes sont respectées :

- utilisation de ce questionnaire tel quel (mais vous pouvez ajouter des commentaires sur une autre feuille),
- questions 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 (répondre : Oui ou Non), questions 2 (répondre : un nombre),
- question 10 (répondre par une ou deux phrases après le point d'interrogation).

Merci de votre compréhension.

## Question 2

Le PLU envisage la construction de 1 250 logements supplémentaires à l'horizon 2025, en dehors des zones concernées par le projet Paris-Saclay. La projection d'augmentation de la population qui justifie ce chiffre se base sur une analyse complètement biaisée du passé. En fait, l'accroissement de la population n'a été approximativement que de 1000 habitants ces dernières 25 années. Concernant le projet Paris-Saclay, l'EPPS envisage par ailleurs le chiffre de 100 000 « usagers » pour l'ensemble du plateau Sud à horizon 2030.

Tous ces chiffres sont complètement déraisonnables et nous lutterons pour que l'accroissement de la population se fasse sur une base beaucoup plus raisonnable. Concernant le périmètre historique d'Orsay une valeur de l'ordre de 1000 habitants en 25 ans semblerait plus en rapport avec la réalité de notre ville. Nous voulons aussi que la priorité soit redonnée à l'objectif initial du Paris-Saclay : créer sur le plateau de Saclay un des « 8 premiers cluster technologiques mondiaux ». Les nombreux exemples à l'étranger, notamment aux USA, montrent qu'une densification à outrance va à l'encontre de tels projets.

Faut-il pour autant donner de but en blanc un chiffre pour l'augmentation de population visée ? Ce serait, à l'instar des promoteurs du PLU d'Orsay ou du projet Paris-Saclay, mettre la charrue avant les bœufs. Il faut dans un premier temps, et c'est ce que nous ferons si nous sommes élus, faire un projet d'urbanisme complet, en prenant en compte toutes les dimensions qui n'ont pas été traitées par le PLU actuel : circulations douces et routières, transport en commun, développement des commerces et des infrastructures publiques, protection du patrimoine, etc. Avec la volonté de maintenir l'excellence de notre cadre de vie. Seules ces études préalables permettront de déterminer l'accroissement de population que nous pouvons nous permettre dans le périmètre historique d'Orsay ainsi que sur le plateau. Il va sans dire que ces études doivent être menées non seulement avec des professionnels compétents, mais aussi en concertation avec les citoyens, et notamment leurs associations représentatives telles que l'ASEOR. Nous souhaitons instaurer un moratoire sur les nouveaux projets tant que ce schéma de long terme pour l'urbanisme ne sera pas suffisamment avancé.

Dans la mise en œuvre de ce projet d'urbanisme il convient de mettre les choses dans le bon sens et donc de créer les infrastructures nécessaires avant d'attirer une nouvelle population. C'est ce que nous ferons dans toutes les instances décisionnelles où « nous aurons la main ».

## Question 10

- La mise en place des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) conformément à la loi (Grenelle II du 12/07/10). Nous sanctuariserons ainsi les bâtiments « remarquables » d'intérêt patrimonial de notre ville (liste Chloe, ...). De part la loi, l'AVAP s'impose au PLU
- La mise en place de grands espaces de rencontre et de loisir reliant les 2 plateaux à la vallée, permettant à la ville de respirer en retrouvant son cadre naturel : eau et verdure caractérisé par « le mail de l'Yvette »
- Le déploiement de services reconnus de voitures partagées et de bornes de recharge pour les voitures électriques